

Parachat Vayakel – Pekoude ha h'odéché ויקהל פקודי  
 21 Mars 2009 / 25 adar 5769



Horaire Nice et Région

Entrée de Chabat : 18h25

Sortie de Chabat : 19h27

Le mot du Rav :

## «COMPTER, ORDONNER ET SOUVENIRS »

Chémot 38/21 : « *Elé pékoudé –voici les comptes du Michkan, le Michkan du témoignage, qui ont été comptés sur l'ordre de Moché, service des Lévités, sous la direction de Itamar fils de Aaron le Cohen ».*

Moché Rabénou, homme de confiance d'Hachem a-t-il besoin de rendre des comptes ? Et même si des « vauriens » le soupçonnent comme il est dit dans le midrach, est-ce qu'un homme du calibre de Moché Rabénou, qualifié par Hachem de « mon fidèle serviteur de toute ma maison », doit-il se justifier ? Et même si Moché Rabénou estime qu'il faut se justifier pour être irréprochable aux yeux d'Hachem et de tous les hommes, alors pourquoi ne donne-t-il pas le détail de l'utilisation de l'or comme pour l'argent et le cuivre il a rendu des comptes des sommes et de leur utilisation.

Le mot Pékoudé de la racine Pakad a un triple sens :

- Pakad : **compter** – recenser – Bamidbar 1/3 : « *Tifkédou – vous en ferez le compte »*
- Pakad : **ordonner**. Bamidbar 4-49 « *Selon la parole d'Hachem « Pakad » on leur a ordonné.etc... »*
- Pakad : **souvenir** – Béréchit 21/1 : « *Hachem pakad èt Sara – Hachem s'est souvenu de Sara ».*

La construction du Michkan, c'est la réparation de la faute du « *Eguel Azaav* ». Pour la faute du veau d'or les Béné Israël ont donné sans réfléchir, ils se dépouillèrent sans aucune discipline, dans le désordre. C'est le début de la faute du veau d'or. Mais ils ont dit : « *Elé Elohé'h'a Israël* », voici tes dieux Israël qui t'ont fait sortir d'Egypte. Le Tikoun consiste à montrer que tout est ordonné par Hachem, que tout est compté avec précision, chaque pièce à sa valeur, chaque pièce reçoit un ordre pour une fonction bien définie. Le Michkan, la résidence de Hachem exige de l'ordre et de la discipline. Même la mauvaise parole de « *Elé Elohé'h'a* » est réparé par les mots « *Elé Pékoudé* ».

L'or est **compté**. Il est destiné à la fabrication du Aron placé dans le Saint des Saints. Le choulh'an – la table – la Ménora et l'autel des encens sont placés dans le Saint. Moché Rabbénou ne donne pas leur utilisation. Il faut de la discrétion pour ces quatre éléments en or pour réparer la faute du veau d'or qui a été commise publiquement. L'argent est compté et Moché Rabénou précise son utilisation , la fabrication des cents socles – méa adanim – du mot **adon – maître**, nous rappelle les cents bénédictions journalières par lesquelles nous proclamons l'autorité divine. Le cuivre est compté, il est destiné à la fabrication du bassin avec le mérite des femmes qui ont refusé de participer à la faute du veau d'or. L'autel de cuivre – Mizbéah' Anéh'ochète – pour obtenir le pardon de toutes nos fautes.

Ainsi Moché Rabénou a réparé la faute du veau d'or en montrant que tout est **ordonné**, que tout a une fonction et que tout est fait pour effacer le **souvenir** de la faute du veau d'or.

Par RAV MOCHE MERGUI  
 ROCH HAYECHIVA

## H'amets – soyons vigilants !

tiré du site [halachayomit.co.il](http://halachayomit.co.il) d'après le *Gaon Rav Ovadia Yossef*

Il est dit dans la Tora (*Chémot* 13) à propos des jours de la fête de Pessah' « Sept jours durant, vous consommerez de la *matsa*, tu ne possèderas ni *h'amets* ni levain ».

Au traité *Péssah'im* 21b nos Maîtres apprennent par déductions des versets qu'il est interdit de CONSOMMER le *h'amets* à Pessah', et qu'il est également interdit de TIRER PROFIT de quelque façon soit-elle du *h'amets*. Bien qu'on ne consomme pas le *h'amets* on ne peut en tirer une quelconque jouissance par exemple en le vendant aux non juifs, puisque la vente induit un bénéfice. Toute personne consommant du *h'amets* à Pessah' est passible de *KARETE* !

L'interdit du *h'amets* est tellement sévère qu'il inclut sa non annulation dans un mélange : si le *h'amets* se mélange avec d'autres aliments même si ceux-ci sont d'une quantité infiniment plus grande, mille fois plus, l'interdit du *h'amets* reste présent ; ce qui n'est pas le cas dans les autres interdits de la Tora. Par exemple : concernant l'interdiction de consommer le sang, si un gramme de sang se mélange dans un met alors que la quantité du met est soixante fois plus importante que le sang, nous considérons le sang annulé dans ce mélange et le met reste permis à la consommation. A la différence de l'interdit du *h'amets* qu'il ne s'annule jamais, par exemple : une miette de pain qui se mélange dans une grande marmite tout le contenu sera interdit à la consommation à cause du *h'amets*.

C'est pour cela qu'il faut être très vigilant quant au sujet du *h'amets*, et de n'acheter uniquement des aliments qui sont défaits de tout soupçon de mélange, quand bien même infime, de *h'amets* ; surveillés par des labels scrupuleux de

*cachेरoute*. On ne pourra donc se fier au simple témoignage de quiconque affirmant que tel aliment ne contient pas de *h'amets*, les gens ont largement trébuché lorsque les commerçants leur affirment que tel produit ne contient pas de *h'amets*.

*Rav Ovadia Yossef* a conseillé de n'acheter aucun produit en l'absence d'un label de *cachेरoute* et ce même dans des produits qui semblent ne connaître aucun soupçon de *h'amets* comme les liqueurs ou épices. Qui plus est de nos jours même les produits "innocents" connaissent des soupçons de *h'amets* et de *cachेरoute* tout au long de l'année vu les multiples mélanges effectués dans les usines...

Il est interdit, durant la fête de Pessah', d'utiliser des ustensiles de cuisine qu'on utilise toute l'année puisqu'ils sont imprégnés du *h'amets* éventuel utilisé durant l'année. Effectivement un plat chaud contenant du *h'amets* laissera les parois de l'ustensile absorbées le *h'amets*, ce qui rendra son utilisation caduque durant Pessah' – excepté si on le *cachेरise* convenablement selon les règles de la *halah'a*. Sinon il faudra posséder une vaisselle dite "*cachère lépéssah*".

De la même façon qu'on fera attention de n'introduire chez soi uniquement des aliments supportant un label de *cachेरoute* sérieux, ainsi on fera attention de ne manger uniquement dans des endroits strictement *cachère*. Lorsqu'on est invité chez des amis ou lorsqu'on passe des séjours à l'hôtel chacun sera vigilant de s'assurer que la *cachेरoute* y est convenablement assurée, et ce, afin de ne pas trébucher.

## Paniers de Pessah' ! ...

A l'approche de Pessah' les besoins sont énormes, ne soyons pas insensibles envers ceux qui sont limités ; comme chaque année, nous vous donnons la possibilité de participer à cette immense *mitsva* ;

comme nous le rappelle la *hagada* : « que celui qui a faim, vienne manger ! »

**Prix du panier 26 euro (valeur numérique du nom divin !)**

# Le rêve et son interprétation – 2<sup>ème</sup> partie

Tiré du livre *Michnat Hah'alomot* du *Rav Boáz Chalom*

L'opinion du **Abrabanel** et du **Akédat Itsh'ak** est comme suit : le principe veut que l'interprète ne peut en aucun cas changer le message du rêve, il peut seulement l'**expliquer**, et ce en s'appuyant au symbole et à l'esprit du rêve.

Pour interpréter le rêve correctement et authentiquement, celui qui se prête à cet exercice nécessite deux caractéristiques fondamentales :

1. Sagesse ; il faut être expert en matière d'explication des symboles du rêve, savoir à quoi correspond chaque élément du rêve.
2. Bien connaître le propriétaire du rêve ; son état, son âge, son travail, son lieu d'habitation et d'autres éléments semblables, l'interprétation du rêve peut changer en fonction de la personne qui rêve.

Par exemple : deux personnes ont vu dans leur rêve qu'elles seraient pendues sur un palmier. Pour l'une ceci indique que sa vie s'arrête là, pour l'autre cela veut dire qu'elle montera de grade. Ceci parce que la première est un brigand et la seconde un grand érudit.

Pour interpréter convenablement le rêve il faut un "sixième sens" guidant l'interprète dans cet exercice subtile.

Rajoutons encore un point : le rêve connaît de nombreuses perspectives, de sorte que lorsque l'interprète ne dira au rêveur qu'une seule interprétation celle-ci n'occultera pas les autres, enfin lorsque les autres interprétations se réaliseront le rêveur n'en sera pas averti puisqu'il ne les a pas entendues de la bouche de l'interprète. Ainsi lorsque *Rav Bénaha* a rencontré 24 interprètes toutes les interprétations se

réalisent puisqu'elles sont toutes contenues dans le rêve.

Rappelons que certains rêves ne s'interprètent pas de la sorte mais sont issues de *rouah' hakodech* – souffle divin, dont seuls des hommes avisés, comme *Yossef* et *Daniel* sont à même de les comprendre.

Le **Ene Yaâkov** est d'avis que l'interprète ne peut pas changer le fond du rêve, mais il peut modifier les conséquences du rêve.

Par exemple : les mauvais rêves ont pour but de ramener l'homme à la *téchouva*, si une personne fait un mauvais rêve se présenteront devant l'interprète deux voies :

1. Dévoiler à celui qui a rêvé l'interprétation de son rêve de façon directe , de l'apeurer en lui annonçant la mort proche et de créer chez lui le sentiment que c'est un signe d'un décret céleste qu'il ne pourra déjouer,
2. De lui dire qu'effectivement le rêve est porteur d'un mauvais présage mais qu'il est dans sa possibilité de corriger son mauvais comportement et de connaître un sort meilleur. Il ne doit point s'éloigner de l'espoir.

Si l'interprète suit la première voie, il entraînera la mort de celui qui a rêvé, exactement comme il l'avait vu dans son rêve. Par contre s'il suit la deuxième possibilité l'autre améliorera ses comportements et le décret sera annulé, exactement comme il le lui a prédit dans son interprétation.

C'est le sens de ce qu'ont dit nos Sages : le rêve suit la voie choisie par le sens que lui en a attribué son interprète.

\*\*\*\*\*

## Action et valeur – d'après *Rabi Yérouh'am "Daât Tora"*

Dans la *paracha* de cette semaine nous lisons (*Pékoudé* 39-32) « Les *Béné Israël* agirent selon tout ce qu'avait ordonné *Hachem* à *Moché*, ainsi ils ont fait ».

*Hachem* n'avait pas ordonné à *Moché* d'ériger le sanctuaire uniquement physiquement, chaque action connaît

## Le Don Intime – par Rav Imanouël Merqui

Lors de la construction du Tabernacle les *Béné Israël* devaient apporter toute sorte d'éléments pour sa bonne réalisation. Parmi les éléments apportés on trouve des objets surprenants : « *H'ah, vanezem, vétabaât, vékoumaz* » (*Vayakhel* 35-22). Selon le Even Ezra il s'agit là de tous les bijoux portés par la femme : bague, boucles d'oreilles, boucles du nez, bracelets. Mais au traité *Chabat* 64a le Talmud nous indique la nature de ces éléments, rappelle le *Mecheh' H'oh'ma*, ils sont des parures que la femme portait dans les parties les plus intimes de son corps... (Voir également *Rachi* sur notre verset !) Le verset ouvre d'ailleurs en ces termes « les hommes sont venus avec les femmes pour apporter ces bijoux », le *NETSIV* explique la nécessité de cet accompagnement du mari : étant donné que ce sont des bijoux intimes que le mari offrait à sa femme pour leur harmonie conjugale, les femmes ne pouvaient les offrir sans l'accord de leur mari. C'était donc d'un commun accord que les couples venaient ensemble (voir encore *Baâl Hatourim*) offrir leur intimité au Temple. Ceci ne veut pas dire que l'intimité du couple est conditionnée, loin s'en faut, d'ailleurs ils l'ont fait d'eux-mêmes il n'y eut point d'ordre divin à cet effet. Mais, de façon plus générale, la Tora ne conditionne pas le commerce du couple, il est évident et manifeste pour les Talmudistes que l'exercice conjugale est un événement auquel la Tora reconnaît et entretient toute sa sensibilité, preuve en est les lois de la Nida (ceux qui voient à travers ces lois la mort de la

sexualité sont des ignorants affamés de sexe).

La beauté de cette idée veut que les *Béné Israël*, hommes et femmes, fussent prêts à offrir pour le Sanctuaire ce qui leur était le plus cher. Ceci me rappelle le verset que nous formulons dans le *Chémâ* « et tu aimeras l'éternel *béh'ol méodéh'a* », au début du neuvième chapitre du traité *Bérah'ot* le Talmud traduit cette formule par « tu aimeras l'Eternel par tout ton argent » !!! Aimer D'IEU est une tâche très difficile, mais l'aimer par tout notre argent nous paraît impossible ; la *paracha* va encore plus loin : l'aimer avec ce qui nous est le plus proche, le plus intime... Réfléchissons à notre tour si nous serions prêts à offrir aux institutions de Tora (*yéchiva, kollel, école, synagogue* etc...) notre chambre à coucher ?! Laisserions-nous nos épouses s'adresser aux plus hautes autorités de la communauté avec leur parfum intime à offrir aux institutions ?! Notre amour envers D'IEU est limité, preuve en est les quelques euros mesquins que nous adressons aux appels de soutien (arrêtons de nous cacher derrière la psychose de "la crise").

Mais en réalité, poursuit le *Mecheh' H'oh'ma*, l'offre intime qu'avaient fait preuve ici les *Béné Israël* prouve qu'ils avaient réussi à adresser à D'IEU ce qu'il y a réellement de plus cher et de plus sensible en l'homme : son *YETSER HARA* !!! Cela dépasse l'effort et le dévouement c'est le don de soi (non pas au sens fanatique du terme) à D'IEU. D'ailleurs c'est encore la formulation du *Chémâ* qui nous le rappelle « tu aimeras l'Eternel *béh'ol lévavéh'a* »,

traduit par nos Maîtres au neuvième chapitre du traité *Bérah'ot* de la sorte : « tu aimeras l'éternel par tes deux "instincts" – le *yetser hatov* et le *yetser hara* ». La complexité de ce passage ne sera pas étudiée en ces lignes, mais offrir son *yetser hara* à D'IEU est ce qu'il y a de plus haut niveau et en même temps ce qui est le plus mal compris (à cause de la culture judéo-chrétienne). Lors de la construction du Temple les juifs ont réfléchi de la sorte « qu'est-ce que je pourrais bien offrir à D'IEU qui lui ferait plaisir ?! », « 100 euro ? 1000 euro ? 10000 euro ? » - D'IEU a dit « l'or et l'argent m'appartiennent ». D'IEU attend qu'on lui offre ce qu'IL peut nous prendre : notre *yetser hara* ! Ce petit kiffe qu'on se réserve. Cet espace où on refoule le divin. Là les *Béné Israël* ont prouvé qu'ils étaient disposés à réaliser pleinement la volonté divine et ce de la façon la plus réfléchie, conclut le *Mecheh' H'oh'ma*.

Sexe et argent restent les éléments hermétiques de l'être humain, les tabous, ceux dont il ne faut pas s'immiscer et oser titiller les esprits, les corps et les portefeuilles... Mais sans eux on ne peut espérer construire quelque chose dans la vie, on ne peut prétendre ériger un Sanctuaire... Ils ne sont pas les éléments du fantasme bestial, ils sont les outils des plus sacrés lorsqu'ils sont placés à bon escient...

#####

"Fais de D'IEU UN D'IEU, IL fera de toi un homme"

[www.cejnice.com](http://www.cejnice.com)